

Rapport d'activités

2003



Centre de Contact Suisse-Immigrée · Genève

Rue des Anières 28 · 1227 Anières Genève
Tél. 022 304 48 60 · Fax. 022 304 48 69
www.ccsi.ch - admin@ccsi.ch

Le mot de la Présidente

Au cours de l'année 2003, le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) a bien sûr poursuivi son travail habituel d'appui, de conseils, de médiation et d'intervention avec des personnes d'origine étrangère pour la plupart. Ce rapport vous donne en détail la vie des permanences. Des questions sur la place du CCSI dans la cité et sur ses spécificités se sont posées au moment où le Bureau de l'Intégration cherchait un second souffle. Le Conseil d'Etat l'ayant invité à signer une Convention de partenariat pour mieux évaluer l'utilisation des subvention allouée, le CCSI a saisi cette occasion pour réfléchir aux liens à créer entre la vie associative et l'Etat. Les associations sont-elles prestataires de l'Etat ou sont-elles reconnues comme des initiatrices dans des champs sociaux encore peu pris en charge par les pouvoirs publics? Questionnent-elles certaines pratiques et certaines législations? Le CCSI pour sa part, tient à conserver ce rôle de mise en question d'une organisation sociale et politique qui augmente les inégalités entre Suisses et étrangers.

L'engagement du CCSI dans les initiatives *J'y vis, j'y vote* tient de cette logique et c'est pourquoi notre association est très contente de l'issue favorable après la récolte de signatures. En 2005, très certainement, le peuple genevois sera appelé à voter une nouvelle fois en faveur du droit de vote ou du droit de vote et d'éligibilité des étrangers dans les communes genevoises. La politique des petits pas sera-t-elle la bonne? Nous ne pouvons que l'espérer en relevant pourtant que dans le canton de Vaud les étrangers ont voté cette année au niveau cantonal, que plusieurs d'entre eux ont été élus dans des exécutifs communaux; qu'à Neuchâtel, dont on connaît l'engagement pour les droits politiques des étrangers depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, les étrangers ont voté au niveau cantonal cette année et qu'une initiative a recueilli le nombre suffisant de signatures pour le droit d'éligibilité. A quand Genève? Où est l'obstacle? Les initiants ont là un travail de réflexion à mener avant le début de la nouvelle campagne.

C'est cette année également que le Collectif de soutien aux sans papiers dont fait partie le CCSI (rappelez-vous que nous mettons un local à disposition du collectif) a déposé plus de 2000 dossiers au Conseil d'Etat genevois afin de trouver une régularisation collective. Ces personnes sont à Genève parfois depuis fort longtemps, leurs enfants vont à l'école et elles travaillent dans des conditions difficiles, remplissant tous ces emplois pour lesquels on ne peut pas obtenir de permis de séjour et de travail puisque la politique suisse privilégie l'entrée d'étrangers très bien formés. Le CCSI soutient cette initiative qui cherche à briser cette société duale du visible et de l'invisible et qui met le tissu social en danger.

D'autres n'ont pas ce souci et en 2003, l'UDC a encore montré combien ce parti attisait la haine et le rejet dans ce pays. La campagne pour le Conseil national a jeté la honte en Suisse, bien reprise dans la presse étrangère, et nous ne pouvons prendre à la légère les blessures qu'elle a encore une fois créées chez tous ceux et toutes celles qui se sentent rejetés, indésirables et criminalisés à la vue des affiches et des textes tout ménage de l'UDC. Nous ne pouvons que craindre la nomination de Christophe Blocher au Conseil Fédéral, sur des thèses aussi violentes que celles qu'il a développées à la tête de son parti. Enfin, nous nous préparons à continuer d'intervenir en 2004 sur la nouvelle loi sur les étrangers (Letr) qui va, pour longtemps, diviser l'immigration entre les Européens, membres de l'UE et les autres.

Chère et chers membres du CCSI, vos engagements nous sont indispensables et nous vous remercions de nous soutenir de diverses façons dans cette lutte pour plus d'égalité, une des conditions principales dans la construction du lien social qui concerne, bien sûr, toute la population.

Pour les campagnes qui nous attendent, pour le 30^{ème} anniversaire du CCSI que nous fêterons en automne 2004, nous avons besoin de vous. Le CCSI cherche des forces nouvelles pour prendre place dans ses instances et/ou intervenir dans des actions ponctuelles. Nous vous attendons pour venir souffler les bougies du 30^{ème} et pour construire avec nous les campagnes à venir.

Christiane Perregaux, présidente

Un train qui arrive

est aussi

un train qui part

les regards de sept jeunes migrant-e-s sur leur vie à Genève

un projet de



Idée et coordination Juan José Lozano
Réalisation

Vlaznim Bytyqi • Ximema Cuervo • Dian Diallo
Melisa Galli • Islam Malliqi • Cesar Prozada • Favriel Valle

avec le soutien de



Statistiques

Nos consultant-e-s proviennent de 96 pays différents, reflétant la grande diversité de la population qui fait appel à nos services. Actuellement, 1721 dossiers sont ouverts, répartis entre nos quatre permanences. En 2003, 478 nouveaux dossiers ont été constitués (492 en 2002). En général, 71 % (66% en 2002) des personnes qui s'adressent au Centre de Contact Suisses-Immigrés sont des femmes.

Nouveaux dossiers par permanence - comparaison 2002-2003

Permanence	2002 Nouveaux dossiers ouverts au CCSI	2002 Nouveaux dossiers en %	2003 Nouveaux dossiers ouverts au CCSI	2003 Nouveaux dossiers en %
Ecole et formation post-obligatoire	236	48,0%	261	54,6%
Assurances sociales	17	3,4%	31	6,5%
Permis de séjour	129	26,2%	86	18,0%
Genre, santé et petite enfance	110	22,4%	100	20,9%
Total	492	100%	478	100%

En 2003, nous avons ouvert 478 nouveaux dossiers, ces derniers venant se rajouter au 1243 dossiers en cours - certains ouverts depuis 1991! Le 75,5 % des nouveaux dossiers se répartit entre les deux permanences qui travaillent spécifiquement sur la problématique des Sans-Papiers.

Fréquentation 2003

Permanence	Consultations 2003
Ecole et formation post-obligatoire	1350
Assurances sociales	513
Permis de séjour	402
Genre, santé et petite enfance	749
Total	3014

Durant toute l'année, nos quatre permanences ont donné 3014 consultations, soit une moyenne de 65 par semaine (46 semaines d'ouverture au public).

Par pays / Comparaison 2002 - 2003

Pays	2002 (492 dossiers) en %	2003 (478 dossiers) en %
Portugal	16,7	19,5
Colombie	10,2	4,6
Brésil	12,0	15,7
Equateur	8,7	8,8
Bolivie	11,6	16,3
Pérou	6,5	3,3
Suisse	2,0	2,5
Kosovo	4,5	5,2
Espagne	1,0	1,3
Italie	1,0	1,0
Autres	25,8	21,8

Comme les années précédentes, la population portugaise est la plus représentée au Centre de Contact. L'entrée en vigueur des accords bilatéraux depuis juin 2002 n'a donc pas freiné, à l'heure actuelle, la présence des ressortissant-e-s portugais-es au Centre de Contact.

Par région géographique / Comparaison 2002 – 2003

Région géographique	2002 (492 dossiers)	2003 (478 dossiers)
Amérique Latine	54,3 %	52,6 %
Europe CEE	20,9 %	24,7 %
Afrique	12,7 %	8,2 %
Europe Non CEE	7,5 %	9,2 %
Suisse	2,2 %	2,5 %
Asie	1,2 %	1,4 %
Moyen Orient	1,2 %	1,4 %

Plus de la moitié de nos nouveaux dossiers concerne des personnes en provenance d'Amérique Latine, confirmant la tendance de ces trois dernières années. Comme nous l'avons vu dans le tableau précédent, la grande majorité des ressortissant-e-s de l'Union Européenne viennent du Portugal (19,5 %). Dans une moindre mesure, nous recevons des ressortissant-e-s de France, d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre.

Par permis / Comparaison 2002 – 2003

Permis ou statut	2002 (492 dossiers)	2003 (478 dossiers)
A	6,3 %	0,4 %
B	11,8 %	8,8 %
B étudiant	0,4 %	0,2 %
C	6,5 %	8,2 %
Carte de légitimation	0,6 %	0,6 %
F	1,2 %	1,3 %
L	1,2 %	2,7 %
N	1,4 %	0,8 %
Sans-Papiers	62,0 %	57,1 %
Suisses	2,2 %	2,5 %
Attente d'une réponse administrative (renouvellement, transformation de permis, regroupement familial, etc.)	6,4 %	17,2 %

Nous pouvons constater que les tendances sont les mêmes d'une année à l'autre, avec une forte présence de Sans-Papiers (57,1 %).

Parmi les personnes sans statut légal, il faut distinguer une catégorie à part. En effet, certains parents au bénéfice d'un permis L font une demande de regroupement familial. Or il arrive que le permis de l'enfant ne soit pas encore prêt au moment de son arrivée en Suisse. Ce cas de figure est fréquent au sein de la communauté portugaise notamment. Provisoirement sans statut, l'enfant est alors inscrit à l'école par l'intermédiaire du Centre de Contact. Ses parents provenant de l'UE, l'autorisation de séjour est généralement délivrée peu après. Ces cas sont en diminution et disparaissent peu à peu avec l'application des accords bilatéraux. C'est ce qui explique la baisse toute relative des personnes sans statut légal dans nos statistiques.

D'autres chiffres

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés en 2003, c'est aussi:

- 42 réunions d'équipe (le Colloque)
- 40 réunion du Secrétariat (Comité restreint)
- 6 rencontres Colloque - Secrétariat
- 5 réunions du Comité
- 1 Assemblée Générale
- 2338 téléphones pour des prises de rendez-vous
- 557 orientations ou prises de rendez-vous directement à notre accueil
- 2969 entrées sur notre Site Web www.ccsi.ch depuis sa réactivation en septembre 2003
- Plus de 1'000 heures de bénévolat
- ...27 kg de café Max Havelar !

Accueil

Responsables : Catherine Rossi et Cristina Freire

L'accueil et la réception au Centre de Contact Suisses-Immigrés, dans le sens strict du terme, existe seulement depuis 1996. Dès cette période, l'augmentation des usagers est telle qu'on engage un responsable pour l'accueil et la réception. Cette tâche avait été auparavant confiée aux permanents-e-s, et ensuite à des bénévoles du Centre.

Description des activités

Actuellement notre travail consiste principalement à recevoir les consultants-e-s et répondre à l'ensemble des demandes téléphoniques. Nous devons orienter les usagers soit vers nos permanences soit vers d'autres services d'aide et de conseil compétents pour traiter la problématique. Nous gérons le cahier des rendez-vous de l'ensemble des permanent-e-s, les éléments permettant d'établir les statistiques du Centre, ainsi que divers travaux de secrétariat: procès-verbaux du colloque, mise sous pli, classement et photocopies de documents.

Depuis un certain temps, nous remplissons aussi des formulaires donnant accès aux personnes démunies aux Colis du Cœur ainsi qu'au vestiaire du Centre Social Protestant.

Préoccupations, obstacles rencontrés

L'accueil

- L'espace réduit de la réception nous empêche de garantir la confidentialité et la tranquillité nécessaires au bon déroulement des contacts avec les usagers.
- Nous devons régulièrement interrompre les entretiens pour répondre au téléphone.

Les usagères et usagers

- arrivent parfois chez nous dans un d'état d'angoisse. Le plus souvent, ils ne comprennent ni les factures, ni la procédure à suivre concernant le déroulement de leurs affaires en cours
- c'est aussi pour cette raison qu'ils se présentent à l'accueil sans rendez-vous préalable, avec l'espoir soit d'être reçus par un-e permanent-e ou renseigné à la réception du CCSI directement
- ont un besoin croissant de connaissances concernant la vie sociale à Genève: fonctionnement du système régissant l'octroi des permis de séjour, possibilités de faire venir un parent à Genève, lieux où étudier le français, endroit où faire vacciner son enfant, services à disposition des enfants pendant les vacances scolaires, etc.

Besoin d'information pointue

- Pour mieux transmettre les informations aux consultants-e-s du Centre, nous devons être attentives aux changements qui peuvent se produire dans le fonctionnement de nos permanences. Par exemple, il ne faut pas omettre d'avertir chaque fois les parents à propos du renouvellement annuel du subside pour l'assurance-maladie des enfants.

Avancées observées

En vue de compenser le manque de place, nous avons agrandi l'accueil en aménageant une deuxième salle d'attente sur le palier. Les enfants peuvent y jouer, dessiner ou encore lire, pendant que leurs parents attendent leur rendez-vous.

Même à l'état provisoire, ce nouvel aménagement facilite notre travail car nous y avons gagné en espace - ce qui permet un peu plus de confidentialité lors des entretiens. De ce fait, la communication est devenue plus agréable car moins tendue.

Problématiques émergentes, enjeux et perspectives

Nous constatons chaque année que le nombre d'usagères et usagers faisant appel au Centre de Contact augmente, aussi bien à l'accueil qu'au téléphone. L'augmentation des consultant-e-s reste donc la principale problématique qui pèse sur le bon fonctionnement de l'accueil.

Notre travail s'adresse surtout à une population étrangère démunie et socialement précaire. Tout nous laisse croire que celle-ci, vu la situation économique mondiale, ne va en tout cas pas diminuer ! Dans ce contexte, notre priorité sera de continuer à offrir un accueil de qualité au Centre, malgré le nombre croissant des consultant-e-s.

Permanence Permis de séjour

Responsable: Pilar Ayuso

Cette permanence offre de l'information et du soutien aux personnes dans leurs démarches administratives en matière de séjour:

- Regroupement familial
- Demande de permis
- Renouvellement de permis
- Transformations d'autorisation de séjour
- Permis d'études
- Permis pour ascendants (père, mère) ou collatéraux (frère ou soeur) à charge
- Permis de mariage
- Examen des possibilités de régularisation
- Procédure de naturalisation

En 2003 cette permanence a géré 402 dossiers, dont 86 ouverts en cours d'année. Ce chiffre correspond à 513 consultant-e-s (507 en 2002). 133 dossiers ont pu être fermés, et 269 sont encore en suspens dans l'attente d'une réponse de l'Administration. Par ailleurs, la permanence a donné 480 consultations téléphoniques concernant des dossiers en cours (demandes de renseignements de travailleuses et travailleurs sociaux de divers services et institutions, ainsi qu'un nombre important d'appels d'autres cantons). L'augmentation des consultations téléphoniques s'explique en grande partie par la remise en activité de notre site internet.

Nos consultant-e-s et leur problématique

UE et AELE

Un tiers de nos consultant-e-s proviennent de l'Union Européenne (UE) et l'Association Européenne de Libre-Échange (AELE). Du fait de la politique d'immigration suisse et de leur provenance nationale, les problématiques amenées par ces personnes sont nettement plus légères que pour d'autres, et trouvent dans la grande majorité des cas une solution favorable grâce aux accords bilatéraux ratifiés en juin 2002. Il s'agit principalement des cas de figure suivants:

- Demandes de regroupement familial
- Regroupement familial pour les ascendants à charge
- Préservation du séjour en cas de retour au pays
- Naturalisations
- Demandes de permis diverses

Ex-Yougoslavie, Brésil et Pérou

Un autre tiers est composé par des ressortissant-e-s de l'Ex-Yougoslavie (Kosovo) et concerne aussi notamment deux pays de l'Amérique Latine (Brésil et Pérou). Leur problématique est plus lourde et plus complexe, certains de ces dossiers demandant d'être suivis pendant plus d'une année:

- Demande de permis "humanitaire" (pour cas de rigueur)
- Refus de renouvellement du permis d'étudiant
- Perte de permis suite à la séparation, au divorce, ou au décès du conjoint
- Demande de permis pour préparation du mariage
- Demande de renseignements pour obtenir la nationalité suisse (par exemple lorsque les parents sont d'origine suisse)

Autres pays

Le tiers restant regroupe les ressortissant-e-s en provenance d'autres pays (Amérique latine, Afrique, Asie, Océanie, Europe de l'Est). Leur problématique est étroitement liée à la politique d'immigration suisse et à leur précarité de séjour:

- Demandes de transformation d'autorisation de séjour
- Difficultés pour obtenir le regroupement des enfants d'une précédente union
- Difficultés pour faire inscrire la naissance d'un enfant auprès de l'état civil
- Absence de statut, renseignements pour introduire une demande de légalisation

Dans la majorité des cas concernant cette population, nous sommes impuissants. Notre aide se limite alors à conseiller, bien informer, et à expliquer les raisons de notre incapacité à faire davantage. Car s'il est vrai que nous ne pouvons pas régler la situation de ces personnes, il est important pour elles d'être écoutées, et surtout de comprendre pourquoi leur situation ne peut être améliorée. Les décisions "lapidaires" de l'Administration sont incompréhensibles pour ces ressortissant-e-s qui se sentent injustement traité-e-s. Une bonne écoute, une bonne information leur montre du respect, ne coûte rien et peut les aider à mieux admettre un échec dans leurs démarches. Toujours en lien avec les ressortissant-e-s de ces pays, le CCSI est parfois contacté par des personnes âgées suisses désireuses de légaliser des personnes étrangères qui travaillent chez elles. Dans la plupart du cas, elles essuient un refus de la part des autorités - refus qu'elles comprennent mal, et qui les plonge dans l'angoisse de se retrouver seules.

Politique migratoire

Nous ne pouvons que réaffirmer ce que mentionnait déjà notre précédent rapport d'activités. Il aura fallu 64 ans à ce pays pour inscrire dans la Loi sur le Séjour et l'Établissement des Étrangers l'article 25a (qui fait référence aux efforts que doivent consentir les collectivités publiques afin de mettre en place des mesures d'intégration).

Par contre, il n'aura fallu que 7 ans pour confirmer une politique d'immigration à deux vitesses: d'un côté les ressortissant-e-s de l'UE, de l'AELE, et les migrant-e-s hautement spécialisé-e-s, de l'autre des personnes en provenance du reste du monde, sans qualifications particulières. Ces dernières sont de plus en plus précarisées. Comment allons-nous travailler dans une optique d'intégration quand tant de barrières légales s'y opposent? Pour qu'un-e migrant-e s'intègre, il lui faut de la sécurité, le séjour doit lui être garanti - aucun projet de vie ne peut se construire dans la crainte perpétuelle du lendemain. Aujourd'hui seule l'autorisation d'établissement (Permis C) garantit le séjour, tout autre permis peut être retiré en tout temps si les motifs pour lesquels il a été donné disparaissent.

La nouvelle Loi sur les Étrangers (LEtr) n'a pas encore été adoptée, des modifications ont été introduites tout au long des consultations - malheureusement dans le sens d'un durcissement. Si elle est adoptée, la LEtr confirmera qu'en Suisse il y aura deux catégories d'étrangers: ceux provenant de l'UE/AELE (les bons?) et tous ceux du reste du monde (les mauvais?). L'égalité de traitement pour tous les étrangers séjournant en Suisse, quelle que soit leur origine, est un devoir d'humanité. Les forces vives de ce pays doivent se mobiliser dans ce sens. Ne pas le faire nous rend complices de "l'apartheid" qui est en train de se mettre en place, en plein 21ème siècle...

Autres activités

En dehors des consultations données dans la permanence, diverses formations et informations sur les permis de séjour et la politique migratoire ont été données:

- à l'École du Bon Secours
- à l'Université Ouvrière de Genève
- à l'Institut d'Études Sociales (IES)
- au Bureau de l'Égalité
- à la Maison de Quartier de la Jonction
- à des groupe d'étudiant-e-s de l'université de Genève
- lors du Forum de l'Hospice Général «Migration et intégration»

La permanente a également animé un débat organisé par le syndicat SYNA sur les formes d'organisation des communautés étrangères. Enfin, le Centre de Contact a participé à une consultation de l'IES dans le cadre d'une recherche sur les personnes âgées immigrées.

Permanence Assurances sociales

Responsable: Catherine Lack

La permanence informe les personnes migrantes sur leurs droits en matière d'assurances sociales en cas d'incapacité de travail due à une maladie ou un accident. Elle effectue également les démarches nécessaires auprès des assurances sociales (assurance perte de gain maladie, assurance accident, assurance invalidité, assurance chômage) et des institutions sociales (Service de l'Assurance Maladie, Office Cantonal des Personnes Agées, Office du Logement Social, Hospice Général) pour l'octroi des prestations.

Quelques chiffres

Durant l'année 2003, 71 personnes ont été reçues dans la permanence. Parmi elles, 46 sont déjà au bénéfice de prestations de l'Assurance Invalidité. Les 25 autres ont déposé une demande à l'Assurance Invalidité et sont dans l'attente d'une décision.

Cette année, la provenance des consultant-e-s de la permanence s'est diversifiée: on compte actuellement 16 nationalités différentes. Les personnes d'origine portugaise sont toujours largement majoritaires - 42 dossiers. Suivent en nombre les personnes originaires de la Kosovo (8 dossiers). Les autres se répartissent de la manière suivante :

- Brésil (3 consultant-e-s)
- Espagne, Italie, Turquie, France, Pérou (2 personnes pour chaque pays)
- Syrie, Iran, Maroc, Algérie, Sénégal, Kenya, Uruguay, Chili (1 consultant-e par pays)

Parmi ces personnes, 63 sont des adultes (38 hommes et 25 femmes), 8 sont des enfants ou des jeunes.

En plus des dossiers "AI", une quinzaine de dossiers ayant trait à d'autres branches de la sécurité sociale ont également été traités dans la permanence: démarches relevant de l'assurance maladie (affiliation, subsides, arrangement pour paiement de factures de traitement médicaux) et demandes d'allocations familiales principalement.

Problématiques émergentes

Bien que les problématiques rencontrées dans la permanence ne varient guère d'une année à l'autre, nous avons constaté une diversification des demandes. Nous effectuons par exemple des demandes auprès de l'Assurance Invalidité concernant des mesures médicales (logopédie notamment) ou des moyens auxiliaires (divers appareils) pour des enfants d'origine extra-européenne sans statut légal. Même s'ils n'ont pas de permis de séjour, ces enfants ont droit à ces prestations si leurs parents ont cotisé aux assurances sociales (travail "au gris").

Préoccupations, obstacles rencontrés

Un entre-deux qui peut faire basculer dans la précarité

En dehors des problèmes physiques et/ou psychologiques liés à l'invalidité elle-même, certain-e-s consultant-e-s doivent faire face à une forte baisse de revenu en cas d'attente entre la fin du versement des indemnités journalières pour perte de gain, et la décision de l'assurance invalidité.

Une coordination déficiente entre l'assurance chômage et l'assurance invalidité

Il arrive que l'assurance-chômage refuse d'entrer en matière pour les personnes partiellement invalides, au motif qu'elles ne sont pas aptes au placement. Nous espérons que la 4ème révision de l'AI, entrée en vigueur au premier janvier 2004, apportera des améliorations à cette situation, puisqu'elle stipule que ces assurances devront collaborer.

Un revenu hypothétique très... hypothétique!

L'OCPA est prévue pour les rentiers de l'assurance invalidité et de l'assurance vieillesse dont les rentes ne couvrent pas le minimum vital défini dans la loi. Elle verse des prestations complémentaires fédérales et cantonales, sous diverses formes : prestations mensuelles, couverture des cotisations de l'assurance maladie obligatoire, participation aux frais médicaux à charge de l'assuré-e.

Ces prestations peuvent aussi être touchées par des personnes d'origine extra-européenne, pour autant qu'elles aient été domiciliées en Suisse durant 10 ans (les années passées avec un permis saisonnier ne sont pas prises en compte).

Pour l'octroi de ces prestations, on évalue les ressources à disposition. Dans ce calcul, on tient compte du revenu hypothétique qui pourrait être gagné (par exemple par un conjoint bien portant, ou par l'invalide lui-même s'il ne touche pas une rente complète). Il s'agit d'une mesure d'incitation à la reprise d'une activité professionnelle pour un invalide partiel ou le conjoint d'une personne invalide.

Nous ne critiquons pas ce principe mais l'application sans nuance qui en est faite dans nombreux de nos dossiers. Très souvent, le revenu d'appoint est possible en théorie, mais inexistant de fait car les personnes n'ont pas d'emploi. Chaque situation devrait être étudiée en tenant compte des conditions réelles (sociales, culturelles, médicales), dont certaines rendent l'insertion sur le marché du travail difficile, voire impossible. Dans les situations où une insertion sur le marché du travail est envisageable, il faudrait laisser un délai raisonnable pour permettre cette insertion avant de prendre en compte un revenu hypothétique dans le calcul des prestations allouées.

Des discriminations qui perdurent

Malgré la disparition du permis de saisonnier et l'entrée en vigueur des accords bilatéraux (qui posent le principe d'égalité de traitement entre Suisses et ressortissant-e-s de l'UE ou de l'AELE), l'Office Cantonal de l'Assurance Invalidité nie le droit à des prestations de réadaptation professionnelle à des ressortissant-e-s de l'UE bénéficiaires d'un permis L. Le motif invoqué est que ces personnes ont un statut de saisonnier et ne peuvent prétendre à ces prestations qu'après trente mois de travail en Suisse. Comme quoi les mentalités évoluent moins vite que les lois...

Collaborations externes

Une personne devant effectuer un stage préliminaire en vue de son entrée à l'Institut d'Études Sociales (IES) a été reçue au Centre durant 6 mois. Encadrée par la responsable de la permanence Assurances sociales, elle a ainsi pu se familiariser avec les problématiques traitées dans ce secteur, à côté d'une collaboration régulière aux activités du Centre de Contact.

Permanence École et formation post-obligatoire

Responsable: Jean-Pierre Boillat

Depuis 1991, c'est-à-dire depuis l'introduction du droit à la scolarité accordé aux enfants sans statut, le CCSI, par l'intermédiaire de la permanence école, officialise l'inscription des enfants de 4 à 11 ans dans les écoles enfantines et primaires. Pour chaque enfant, la permanence ouvre un dossier, transmet l'inscription à la Direction de l'enseignement primaire et fait un suivi avec les familles pour tout ce qui concerne l'assurance maladie, le subside à ladite assurance, les activités para-scolaires. Le permanent joue le rôle d'intermédiaire avec les institutions sociales susceptibles de fournir un appui financier aux parents. Il aide très souvent ces derniers à comprendre et à gérer tout le courrier lié à la scolarisation de leur enfant.

Chaque année de nombreux enfants sans statut sont nouvellement scolarisés à Genève. La très grande majorité des familles habite en ville de Genève. Seuls les services sociaux de la Ville assurent toujours la prise en charge des repas scolaires des enfants dont les parents ont un revenu insuffisant. Il nous semble juste que les autres communes du canton décident aussi d'accorder aussi cette aide, cela afin de garantir une égalité des droits de tous les enfants qui fréquentent une école genevoise.

La provenance des enfants scolarisés par le CCSI fluctue selon l'évolution économique, sociale et politique des pays dits du Tiers-Monde. Plus de la moitié des enfants viennent toujours d'Amérique du Sud. Ils sont souvent seuls avec leur mère, dont plusieurs sont célibataires. Par contre, rares sont les enfants en provenance d'Afrique ou d'un pays asiatique. Peut-être s'agit-il d'une immigration sous contrôle (demande d'asile, permis humanitaire, par exemple) ou encore de femmes venant seules et laissant leurs enfants dans leur pays. Des contacts avec les migrant-e-s de ces régions permettront peut-être de confirmer (ou d'infirmier) ces explications.

La permanence reçoit aussi des adultes qui cherchent à regrouper la famille suite à (ou en vue de) un mariage bi-national. En attendant que le regroupement soit accepté, les enfants sont sans statut. La permanence ouvre un dossier qui leur permet d'accéder à l'école et à une assurance maladie sans attendre la décision des autorités, qui intervient généralement plusieurs mois après le dépôt de la demande. C'est aussi le cas pour les personnes qui bénéficient d'un permis L et qui font venir leur famille. C'est ce qui explique le nombre important de dossiers ouverts (environ 20%) qui concernent des familles d'origine portugaise.

L'inscription et le suivi des dossiers pour les enfants dès 12 ans se font directement dans les cycles d'orientation et dans les écoles post-obligatoires. La permanence école n'intervient plus dans ces démarches, sauf pour orienter les parents et éventuellement favoriser le contact entre eux et les services sociaux des écoles concernées.

L'accès à la formation professionnelle duale (dans les entreprises) est toujours fermé aux jeunes sans statut. En ce qui concerne les écoles post-obligatoires, elles sont toujours, à Genève, théoriquement ouvertes aux sans statut. Mais leur accès est difficile, le parcours scolaire partiellement effectué dans le pays d'origine étant souvent lacunaire ou mal reconnu ici.

Les enfants que le CCSI a scolarisés dans les années '90 seront de plus en plus nombreux à terminer leur scolarité obligatoire. Quelles seront leurs chances de s'inscrire dans une formation post-obligatoire? Auront-ils plus facilement accès à un permis B étudiant? Devront-ils s'insérer clandestinement dans le marché du travail? Devront-ils retourner dans leur pays sans avoir pu bénéficier d'une formation qui les aide à construire une vie? Manquent des formations pratiques accessibles pour les jeunes qui ne veulent pas forcément faire des études longues. Se fait également de plus en plus cruellement sentir l'absence d'un débat fondamental sur les filières de formation post-obligatoire et les passerelles qui permettent d'y accéder. Ce problème ne concerne pas seulement les personnes sans statut. Les critiques allègrement formulées à l'encontre d'une école qui ne formerait plus ne sauraient remplacer ce débat nécessaire.

Permanence Petite enfance, santé et genre

Responsable: Laetitia Carreras

Ouverte en octobre 2001, la permanence Petite enfance, santé et genre rencontre principalement de jeunes enfants en âge préscolaire, ainsi que leurs parents. Elle s'est ouverte suite à la motion permettant aux jeunes enfants sans permis de séjour d'être affiliés à l'assurance obligatoire des soins (LAMal). Cette motion a institué l'égalité de traitement, en ce qui concerne l'accès aux soins, entre jeunes enfants résidant à Genève de manière légale et ceux qui ne pouvaient pas être au bénéfice d'un permis de séjour. La démarche d'affiliation auprès d'une caisse-maladie est effectuée par le CCSI lorsqu'elle n'a pas pu se faire directement à la maternité au moment de la naissance, ou pour des enfants né-e-s à l'étranger mais qui n'ont pas encore l'âge d'aller à l'école. La très grande majorité des consultant-e-s de cette permanence ne possède pas de statut légal et provient, en grande partie, d'Amérique latine. Il existe également quelques personnes dont le ou la partenaire est au bénéfice d'un permis L ou dans une situation où le regroupement familial n'a pas pu être encore accordé.

Pour l'année 2003, le nombre de consultations s'est élevé à 749. La durée de ces consultations dépend du genre de questions soulevées. Une centaine de nouveaux dossiers ont été ouverts, principalement pour l'affiliation à l'assurance maladie des enfants entre 0 et 4 ans. En outre, plusieurs dizaines de dossiers sont traités en commun avec la Permanence École et formation post-obligatoire.

Un mandat élargi

Au-delà de son mandat au sens strict (l'affiliation à l'assurance-maladie), la permanence épaula les consultant-e-s dans des démarches très diverses:

- suivi administratif
- informations fiables et précises face à des rumeurs aussi diverses que dangereuses (par exemple le fait de croire que la naissance d'un enfant en Suisse donne droit à un permis de séjour, ou la peur d'être dénoncée à la police en cas de visite chez un médecin, ou encore la crainte de pouvoir être expulsée dans le pays d'origine sans ses enfants, etc.)
- appui pour trouver une place de garde
- évaluation du revenu donnant droit à certaines prestations (subside, tarif adapté pour les soins dentaires ou pour un mode de garde)
- mise en réseau avec d'autres associations / institutions susceptibles de pouvoir contribuer à la résolution d'une difficulté (orientation en matière de santé, protection en cas de violence maritale¹, appui dans une démarche de recherche en paternité).

Préoccupations et obstacles rencontrés

Les difficultés rencontrées par les consultant-e-s découlent dans une large mesure de leur absence de statut. De plus, la détérioration des conditions de travail se fait particulièrement sentir pour cette catégorie de la population, avec comme conséquence une précarisation des conditions de vie. Les possibilités de trouver du travail se restreignent, les employeuses et employeurs préfèrent embaucher une personne avec statut, plutôt que de risquer une amende. En outre, l'accès au logement reste quelque chose de problématique. La quasi-totalité de ces personnes vivent en situation de sous-location, dans des conditions de forte promiscuité et d'instabilité (changements de domicile fréquents), ce qui engendre chez elles une grande anxiété. Les conditions de vie au pays ne permettent pas, pour la plupart de ces personnes, d'envisager un retour, même si plusieurs d'entre elles expriment ce souhait. Cette situation de "sans statut" empêche de construire des projets et de pouvoir se projeter dans un avenir - ce qui n'est pas sans conséquences pour le développement futur des enfants.

Une question qui se pose régulièrement est celle de l'autonomie. En effet, comment pouvons-nous permettre à ces personnes d'être plus à même de se débrouiller dans leurs démarches administratives, alors que leur statut les empêche de revendiquer certains droits, notamment dans le domaine de l'assurance maladie? Le CCSI rencontre quatre fois par année les différent-e-s actrices et acteurs dans le domaine de l'assurance maladie afin d'élaborer des éléments de réponses face aux difficultés que peuvent rencontrer ces personnes.

¹ Il ne s'agit pas d'une erreur de terminologie. Mais n'ayant pas rencontré durant l'année de consultants disant être victimes de violence de la part de l'épouse, le terme "conjugale" nous semble participer à l'occultation d'un phénomène qui, jusqu'à preuve du contraire, ne touche pas les femmes et les hommes de la même manière.

Crèches

L'égalité d'accès aux crèches est acquise pour les jeunes enfants sans statut légal. Toutefois le manque d'infrastructures actuel ne permet pas, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres enfants avec statut, de trouver une place. Il est clair que ce manque induit des modes de garde inadéquats et qu'il est fréquent que de jeunes enfants doivent accompagner un de leurs parents (majoritairement leur mère) sur leur lieu de travail, ou encore être gardés par toute une série de personnes qui ne sont pas toujours à même de les prendre en charge. Il est important que les autorités continuent à approfondir cette question et envisagent différentes options pour améliorer cette situation. Toutefois, l'ouverture du Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE) a permis de centraliser les démarches pour trouver une place de crèche, ce qui en terme de temps et d'énergie, est un net progrès.

Avancées observées

Le travail en réseau s'est étoffé et permet d'offrir une prise en charge plus complète, par une mise en lien entre différentes structures existantes sur le canton, ceci malgré les limitations inhérentes au statut des consultant-e-s. Cette activité nécessite également du temps, soit pour rencontrer de nouvelles personnes actives dans ces domaines, soit pour renforcer des liens préexistants.

Les personnes sans statut légal ont acquis une certaine conscience de leurs droits. Ce processus est à corrélérer à l'existence et au développement du Collectif de Travailleuses et de Travailleurs Sans Statut Légal (CTTSSL) et du Collectif de Soutien aux Sans-Papiers. En effet, de plus en plus de demandes concernent les possibilités d'accès à certaines assurances sociales (travail "au gris") comme l'AVS, les allocations familiales, l'assurance accident sur le lieu de travail. La toute récente création du Chèque service devrait permettre de répondre à ces demandes en permettant l'affiliation à un certain nombre d'assurances.

Perspectives

La participation à la journée du 8 mars sur la thématique des femmes migrantes (avec comme slogan "*Femmes d'ici, femmes d'ailleurs, même sol, même droit*") a été l'occasion de créer des synergies entre des associations actives sur des questions de genre et celles travaillant sur des questions migratoires, telles que le CCSI. La table ronde et le débat qui ont suivi ont permis d'aborder différentes facettes de cette réalité: régularisation des travailleuses sans statut légal; droit d'asile pour les femmes victimes de persécution sexiste et de violence sexuelle; droit de séjour indépendant du statut de l'état civil.

La responsable de cette permanence a également participé à la préparation de la journée du 14 juin, intitulée "*Femmes migrantes et travail domestique*", qui a abordé cette thématique sous plusieurs angles: rôle des institutions, nouvelle division internationale du travail, partage des tâches ménagères au sein du couple. La participation de femmes du CTTSSL à la préparation de ce séminaire a également permis d'apporter un regard nouveau sur cette réalité. Cette journée a débouché sur la création d'un groupe de travail, "*Femmes migrantes et travail domestique*", qui réunit des femmes du CTTSSL, ainsi que des personnes intéressées à travailler dans une perspective de genre sur cette thématique. Ce groupe continue à se réunir. A l'heure actuelle, un manifeste est presque achevé, qui appuie la régularisation collective des personnes sans statut légal, dans une perspective qui inclut le rôle des institutions, les nouvelles tendances de la division internationale du travail, ainsi que les rapports sociaux entre les sexes.

Parallèlement, la responsable de cette permanence fait partie du groupe de travail "*Permanences volantes et femmes migrantes*", projet mis sur pied par l'EPER au début de l'année 2003. Ce groupe réunit différentes actrices et acteurs dans le domaine de la prévention, de la santé et de la migration, ainsi que des personnes appartenant au CTTSSL et au Collectif de soutien aux Sans-Papiers.

Il nous paraît essentiel d'intégrer la perspective des rapports sociaux entre les sexes au travail et à l'analyse qui se fait sur les problématiques soulevées par les processus migratoires. Pour cette raison, le nom même de cette permanence (initialement baptisée "Petite enfance et santé") a été modifié, et est devenu "*Petite enfance, santé et genre*".

Formation vis-à-vis de l'extérieur

La permanente a rencontré une douzaine d'étudiantes et étudiants qui, dans le cadre d'un séminaire ou d'un travail de mémoire, étaient intéressé-e-s par l'accès aux soins des personnes sans statut légal. A noter également, toujours sur le même thème, le suivi régulier d'un travail de mémoire, dans le cadre de la formation d'une secrétaire médicale. L'intérêt pour cette thématique nous semble symptomatique d'une certaine prise de conscience. Enfin, une rencontre a eu lieu dans le cadre de deux recherches, l'une menée par le Forum Suisse pour l'étude des Migrations (FSM), l'autre par le centre international pour la santé et la migration (International Center for Health and Migration).

Le Centre de Contact et l'État de Genève: de la subvention à la convention

Au début 2003, le Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE) chargeait l'avocate Boël Sambuc, vice-présidente de la Commission Fédérale contre le Racisme, d'évaluer l'adéquation entre la subvention versée au CCSI et les activités menées par ce dernier.

En avril, Boël Sambuc rendait un rapport décrivant notamment le CCSI comme une association "*qui a su préserver ses objectifs initiaux avec cohérence en faisant preuve d'engagement et d'intelligence collective*" malgré "*les éternels soucis financiers auxquels le Centre est confronté depuis de longues années*". Son rapport relevait également la nécessité de trouver de nouvelles ressources pour faire face au nombre croissant de consultations, et évoquait les problèmes soulevés par l'exiguïté des locaux.

Parallèlement à cette démarche, le Centre de Contact examinait les moyens d'augmenter sa capacité de travail, de façon à mieux répondre aux besoins de la population. Conforté par l'évaluation très positive de Boël Sambuc, le CCSI a alors adressé une demande d'augmentation de sa subvention auprès de l'État de Genève et de la Ville. Trois priorités nous ont guidés au cours de ce processus :

- renforcer les permanences, afin de préserver la qualité du travail qui y est réalisé (garantir un temps d'écoute aux consultant-e-s, ne pas se cantonner purement au problème amené, mais garder une vision globale des personnes qui fréquentent le Centre)
- mettre davantage de temps de travail à disposition pour la participation à différents réseaux travaillant en lien avec les migrant-e-s, dans la perspective de stimuler la réflexion critique et l'action politique
- garder un rôle de partenaire vis-à-vis de l'État, dans un esprit d'échanges constructifs et de complémentarité.

Ce dernier point a pris toute son importance au cours de l'année écoulée, durant laquelle l'État a souhaité établir un nouveau mode de rapport avec les associations. C'est ainsi que le DIAE nous a fait part de son intention de ne plus verser sa contribution financière au CCSI sous forme de subvention, mais de signer un contrat de prestations.

Vite oublié, ce terme a fait place à ce que nous avons nommé d'un commun accord la "*convention de partenariat*". Ce document (signé en début d'année 2004) est le fruit d'un intense processus. D'une part, le CCSI a saisi cette opportunité pour étudier la question des rapports entre État et associations, se penchant au passage sur les méthodes d'évaluation en travail social. D'autre part, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le DIAE, représenté par le Bureau de l'Intégration, afin de trouver un texte qui réponde à la fois au souci de transparence voulu par l'État quant à l'utilisation des deniers publics, et aux besoins d'autonomie du Centre de Contact.

Au terme de ses démarches, le CCSI a obtenu une augmentation substantielle de ses ressources financières pour l'année 2004, ce qui permettra de procéder aux adaptations de temps de travail indispensables.

En parallèle, des contacts ont été pris en vue de trouver de nouveaux locaux. Par un heureux concours de circonstances, notre voisin de pallier quittait justement les siens! Le CCSI a aussitôt pris les devants afin de pouvoir bénéficier de ces bureaux, qui permettront d'accueillir nos consultant-e-s dans de bien meilleures conditions, tout en évitant un déménagement. L'agrandissement sera effectif au printemps 2004.

Le Centre de Contact et le Bureau de l'Intégration

De la loi sur l'intégration aux premières Assises

Avec MondialContact, le CCSI est à l'origine de l'adoption d'une loi sur l'intégration dans le canton de Genève, qui a été suivie par la création d'un Bureau de l'Intégration des Étrangers (BIE). Il n'est donc pas étonnant que le Centre de Contact ait eu des liens étroits avec ce Bureau dès sa mise en place (malheureusement, MondialContact a pour sa part prononcé sa dissolution au printemps dernier).

A peine entamée, l'année 2003 a vu la tenue des premières Assises de l'intégration. Le CCSI a voulu saluer cet événement par une forte représentation : sa Présidente, plusieurs membres du Comité, ainsi que toute l'équipe des permanent-e-s, s'étaient déplacés pour l'occasion. Avec cette journée, Genève réaffirmait que l'intégration n'est pas seulement une affaire individuelle, mais relève de la responsabilité de l'État. Les Assises ont aussi donné lieu à l'élection des quatre représentant-e-s d'associations étrangères amené-e-s à faire partie de la Commission consultative de l'intégration. 16 candidatures ont été soumises aux suffrages des participant-e-s, dont beaucoup de migrant-e-s, qui votaient donc pour la première fois en Suisse! Certaines personnes n'avaient même jamais pu exercer leurs droits politiques dans leur propre pays, et votaient pour la première fois de leur vie... En ce sens, les Assises ont marqué un temps fort en terme de citoyenneté.

La Commission consultative de l'intégration

La Loi sur l'intégration prévoit la constitution d'une Commission consultative chargée notamment de conseiller le chef du département en matière de politique d'intégration et d'appuyer le Bureau dans sa mission. Sa composition prévoit entre autres la présence de deux représentant-e-s d'associations actives dans le domaine de l'intégration. A ce titre, le CCSI y a une représentante.

Le départ en avril de Mme Heidi Huber, Déléguée à l'intégration, et son remplacement par M. Robert Cuénod en octobre seulement, a quelque peu ralenti le rythme de travail de cette Commission. Après une première séance de prise de contact en mai, elle s'est attelée à la relecture critique des brochures sur l'intégration préparée par le BIE. Le Centre de Contact a notamment proposé plusieurs amendements afin que les renseignements fournis dans ces brochures correspondent au plus près à la réalité du terrain.

La Commission s'est aussi prononcée à propos de la campagne antiraciste de la fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA). Malgré les bonnes intentions de ses auteurs, qui ont voulu reprendre des clichés racistes pour mieux les démonter, cette campagne très maladroite a profondément blessé les communautés étrangères. La Commission a donc demandé au BIE, ainsi qu'au chef du département, d'intervenir afin qu'elle ne soit pas affichée à Genève.

La convention de partenariat

Last but not least, le Centre de Contact s'est réuni régulièrement avec le Délégué à l'intégration afin de préparer la convention de partenariat qui régira désormais les rapports du Centre avec l'État sur le plan financier (voir rubrique précédente).

Citoyenneté pour chacun-e: la campagne «*J'y vis, j'y vote*»

Parallèlement au travail effectué dans les permanences, le Centre s'engage très régulièrement dans des campagnes en lien avec la migration et l'intégration.

En 2003, un thème cher au CCSI faisait son retour sur le devant de la scène genevoise: le droit de vote et d'éligibilité pour les immigré-e-s au niveau communal. Sur l'impulsion du groupe *J'y vis, j'y vote*, deux initiatives jumelles ont été lancées (l'une demandant le droit de vote, l'autre demandant le droit de vote et d'éligibilité).

Le Centre de Contact s'est engagé très activement dans cette campagne. Entre les différents lieux où nous avons été présents (1er mai, Forum de l'Hospice Général sur la migration et l'intégration, Salon du Livre, sortie des bureaux de vote, etc.) et les signatures engrangées par les membres du Centre, plus de 1'500 paraphes (sur les 10'000 nécessaires) ont été récoltés pour chacun des textes proposés.

Film «*Un train qui arrive est aussi un train qui part*»

L'année dernière, le CCSI a eu la chance de pouvoir bénéficier durant plusieurs mois de la collaboration de Juan-José Lozano, réalisateur colombien installé à Genève. Sous sa direction, le Centre de Contact a réuni sept jeunes migrant-e-s autour d'un projet d'atelier-vidéo.

Amorcé en juillet 2002, le projet a véritablement démarré en automne de la même année par la constitution du groupe de jeunes. Un accompagnement régulier a permis aux participant-e-s de s'approprier leur propre histoire et de voir sous quelle forme elle pourrait être rendue à un public.

Pendant six mois, ces jeunes se sont familiarisé-e-s avec les techniques audiovisuelles et l'art du scénario, avant de passer derrière la caméra et de réaliser chacun-e un court-métrage sur leur parcours migratoire. Au final, ces documentaires ont été réunis dans un film d'une heure.

La première présentation du film a eu lieu lors d'une soirée réservée aux participant-e-s et à leurs proches, fin mai 2003, à *Fonction: Cinéma*. Prise d'assaut, la salle de 100 places avait peine à contenir les enthousiasmes! Une présentation plus officielle a eu lieu le 6 octobre, avec les autorités et partenaires impliqués dans le projet. Puis le film a été projeté durant trois soirées ouvertes au public, toujours à *Fonction: Cinéma*. Au total, plus de 500 personnes l'ont vu pendant la semaine en question. En novembre, il a été projeté dans le cadre du Festival genevois *Filmar en America Latina*.

Le film constitue à la fois un témoignage fort et un outil pédagogique très pratique (chaque court-métrage forme un tout et peut être visionné seul, ou avec l'ensemble). A travers l'histoire personnelle de chacun-e se dégagent des problématiques globales, des interrogations de fond. Chaque film peut être appréhendé sous plusieurs angles. Par ailleurs, les documentaires sont à la fois vecteur d'information (sur ce que peuvent vivre des jeunes migrant-e-s à Genève), et source de questionnement pour tout un chacun. Appartenance, prise de décision, pari sur l'avenir, déracinement, images de l'autre, découvertes, adaptation, nostalgie, rapport à la famille, espoirs et déceptions, rêves et projets, incertitude, courage, détermination: autant de thèmes abordés sous l'angle de la migration dans les courts-métrages, mais qui résonnent dans toute vie, susceptibles d'amorcer réflexion et débat.

D'ores et déjà, écoles et centres de loisirs ont emprunté le film pour des projections autour du thème de la migration. L'aventure n'en est, nous l'espérons, qu'à ses débuts. Associé au livre *Histoire de vie, histoires de papiers* et à l'expo *Destination sans-papiers* (respectivement édité et créée en 2002), le film met à disposition du Centre un dispositif de sensibilisation varié et apprécié.

Défense des personnes sans statut légal

Collectif de soutien aux Sans-Papiers

Incontestablement, 2003 restera une année forte dans les annales du mouvement de défense des Sans-Papiers. Bref rappel pour mieux en comprendre la portée:

■ En 2001, dans le sillage des cantons de Fribourg et Vaud, les Sans-Papiers genevois sortaient de l'ombre, et s'organisaient afin de revendiquer leur régularisation. A l'initiative du Centre de Contact, bientôt rejoint par Caritas et le Centre Social Protestant, le Collectif de soutien aux Sans-papiers engageait un permanent, afin de structurer le mouvement, rassembler les forces disposées à soutenir la cause des personnes sans statut légal, et donner une impulsion forte au mouvement.

■ Une des préoccupations premières des Sans-Papiers était d'augmenter leur sécurité en freinant les expulsions. C'est avec ce souci que le Collectif, et plus particulièrement certains de ses membres (le SIT puis Caritas, UNIA et le SIB), ont mis en place le système de la procuration. Les Sans-Papiers ont alors la possibilité de s'inscrire auprès d'une des organisations mentionnées, qui leur remet une procuration. En cas d'arrestation, les autorités doivent prendre contact avec le syndicat ou l'association, qui peut examiner toutes les possibilités d'agir, et faire valoir le cas échéant des motifs pour empêcher l'expulsion. Durant toute l'année 2002, les membres du Collectif de soutien aux Sans-Papiers ont informé leurs usagers et usagers de cette possibilité, et des centaines de personnes ont entrepris cette démarche.

■ Sur proposition du SIT (avalisée lors d'une Assemblée Générale des Sans-Papiers qui a réuni plus de 1000 personnes à la salle du Faubourg en février 2003), le Collectif de soutien s'est prononcé pour une demande de régularisation collective auprès du Conseil d'Etat genevois, sur la base des données à disposition. En août 2003, plus de 2500 personnes ayant signé la procuration ont ainsi déposé leur dossier. Un second dépôt (209 dossiers) a eu lieu en décembre 2003.

Durant toute l'année écoulée, le Centre de Contact a eu à coeur d'accompagner ce processus. Outre la participation aux réunions bi-mensuelles du Comité du Collectif de soutien, le CCSI a appuyé les différentes actions organisées (manifestation contre la LEtr, stand de sensibilisation lors de l'Assemblée Générale d'Amnesty International, dépôt des dossiers,...).

En outre, le Centre de Contact reste très engagé sur la thématique des Sans-Papiers, saisissant toute opportunité qui se présente pour dénoncer la situation actuelle et défendre leurs droits (que ce soit lors d'une intervention dans les médias, à l'occasion des projections du film réalisé par les jeunes migrants, dans les réseaux avec lesquels nous sommes en lien). A cela s'ajoute, bien évidemment, le travail quotidien effectué par les permanent-e-s: hormis l'indispensable écoute, l'équipe s'emploie avec une ténacité sans faille à faire valoir les (quelques) droits acquis par les Sans-Papiers. Par ailleurs, sur un plan purement logistique, le CCSI met un de ses bureaux à disposition du Collectif de soutien.

Plate-forme nationale pour les Sans-Papiers

Enfin, Le Centre de Contact a participé toute l'année aux travaux de la Plate-forme nationale sur les Sans-Papiers. Sous l'impulsion d'Anne-Catherine Ménétrey, cette petite structure cherche à faire exister la problématique des Sans-Papiers là où elle est le plus ignorée: au niveau national.

A la fin de l'année 2002, une table ronde organisée par cette Plate-forme avait réuni différents parlementaires et autorités (cantonales aussi bien que fédérales) sur la question. Les participant-e-s à cette réunion ont notamment relevé l'inégalité de traitement réservée aux Sans-Papiers entre les cantons. En effet, 90% des demandes de permis humanitaire en vertu de la circulaire Metzler sont actuellement présentées par les cantons romands et celui de Berne. Beaucoup de cantons alémaniques évoquent quant à eux leur souveraineté pour ne pas présenter à la Confédération des dossiers qui seraient pourtant susceptibles d'aboutir à une décision favorable.

Pour y remédier, et également dans le but de préciser les contours de la circulaire (actuellement, c'est le règne du flou), le président de la Commission Fédérale des Etrangers (CFE), Francis Matthey, a présenté un projet.

Le projet Matthey

L'idée est de créer un groupe de travail indépendant, qui pourrait être saisi par des personnes sans statut légal (ou une association) afin d'examiner leur chance d'obtenir un permis humanitaire. Ceci afin d'évaluer l'opportunité de faire une telle demande à l'Administration. Le groupe de travail donnerait un préavis. Celui-ci serait sans valeur juridique contraignante en tant que tel, mais il est évident qu'il serait plus difficile pour les cantons récalcitrants de ne pas présenter de dossiers à Berne en cas de "feu vert" du groupe de travail.

Pour les mouvements de défense des Sans-Papiers, cette démarche n'est pas sans ambiguïté : en être partie prenante, n'est-ce pas soutenir indirectement l'approche Metzler du règlement au cas par cas ? Pour cette raison, les Collectifs de soutien se sont abstenus de participer aux travaux de la Plate-forme, même s'ils les suivent attentivement. Du côté des Collectifs, on en reste donc à la revendication d'une solution collective. D'un autre côté, la situation en Suisse alémanique est si fermée qu'il est impératif d'y ouvrir des brèches. La Plate-forme a estimé qu'elle pouvait assumer ce rôle, et participe à ce titre au projet. Le Centre de Contact a décidé d'être partie prenante de la démarche de la Plate-forme, et fait le lien entre ses travaux et le Collectif de soutien genevois.

Des rencontres régulières ont donc eu lieu au cours de l'année 2003 entre la CFE et la Plate-forme. Les membres de la Plate-forme ont suivi d'extrêmement près l'élaboration du projet. Baliser le terrain, imaginer un dispositif qui aide les Sans-Papiers sans leur faire prendre de risques, telles sont les préoccupations qui ont guidé ses interventions auprès de Francis Matthey. Le processus se poursuit et devrait aboutir à la mise en place du groupe de travail dans le courant de l'année 2004.

L'évolution des droits des Sans-Papiers au niveau national

Parallèlement au projet Matthey, la Plate-forme permet une mise en commun des expériences dans différentes régions suisses. Les rencontres régulières sont l'occasion de faire le point sur l'évolution des droits des Sans-Papiers (en matière d'éducation, d'accès aux soins, etc.) Une journée a été organisée en juin 2003 autour de la formation professionnelle des jeunes sans statut légal. A cette occasion, Jean-Pierre Boillat a répercuté auprès des parlementaires et autorités présentes les analyses et préoccupations du CCSI à ce sujet.

Journées du développement durable

Sous une chaleur caniculaire, nous avons participé les 14 et 15 juin aux *Journées du développement durable* sur la Plaine de Plainpalais, organisées par le Service cantonal du développement durable, l'Unité Agenda 21 de la Ville de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous y avons tenu un stand, axant notre présence sur la question des droits politiques des étrangers. Des panneaux argumentaires, concoctés pour l'occasion, ont suscité de bons débats auprès des nombreuses personnes qui se sont approchées de notre stand.

Expo Destination Sans-Papiers

Créée en 2002 dans un but de sensibilisation du public sur la migration, l'exposition Destination Sans-Papiers a été présentée en mai 2003 au Salon du Livre, dans le cadre du Village Alternatif. Par ailleurs, le centre de loisirs Pôle Sud, basé à Lausanne, a emprunté l'exposition pour ses locaux. Pour Destination Sans-Papiers, c'était une première : changer de canton bien sûr, mais aussi être livrée clef en main avec mode d'emploi, sans être mise en place par les permanent-e-s du Centre. A l'aide des explications fournies, les animateurs ont aisément pu se débrouiller. Preuve est donc faite que l'exposition est basée sur un concept suffisamment clair (et est suffisamment simple à monter) pour être utilisable par les partenaires intéressés: enseignant-e-s, professionnel-le-s de l'animation, etc.

Politique d'information du CCSI

Carrefour

Carrefour est le journal d'information des Centres de Contact Suisses-Immigrés de Genève, Vaud, Fribourg, Valais, ainsi que d'ACOR/SOS-Racisme. Son rythme de parution usuel est trimestriel. Encarté dans le quotidien Le Courier, Carrefour est destiné à fournir une information pointue dans le domaine de la migration. En 2003, la parution de Carrefour a été partiellement interrompue, le temps de redessiner la maquette du journal et d'améliorer sa présentation graphique. Si la nouvelle forme (bien sûr toujours perfectible) de Carrefour a fait l'unanimité, la ligne rédactionnelle a fait pour sa part l'objet d'un débat de fond au sein du Comité de rédaction.

Comment un journal associatif doit-il mener le débat politique? Comment critiquer sans exclure? Comment rendre compte de positions différentes? Comment se positionner tout en restant constructif envers nos interlocuteurs et partenaires, telles ont été les questions centrales dans cette réflexion. Deux assemblées générales extraordinaires ont permis de rassembler les associations autour d'un projet qui s'inscrit dans la continuité de notre politique d'information :

- mettre à disposition du lectorat romand un journal qui rend compte de la vie des associations et des problématiques rencontrées dans leur pratique
- un journal qui ne craint pas de dénoncer ceux qui perpétuent un discours et une politique méconnaissant les réalités migratoires et les droits des migrant-e-s
- un journal offensif et propositionnel
- un journal ouvert à d'autres personnes, associations ou institutions impliquées dans la défense de la population étrangère en Suisse

Enfin, la décision a été prise d'engager un rédacteur à 10% dès 2004 pour coordonner la réalisation des numéros. Nous espérons ainsi nous donner les moyens d'offrir à notre lectorat une information de qualité - pointue, mobilisante, plurielle.

CCSI Info

Comme les années précédentes, six numéros du CCSI-Info sont venus ponctuer l'année écoulée. Information sur les activités du Centre de Contact, rappel de l'agenda et commentaires au gré de l'actualité, tels sont les axes de ce bulletin interne, destiné aux membres du Centre de Contact.

Site internet

La grande nouveauté de l'année, en matière d'information, tient sans conteste à la réactivation de notre site internet dès septembre 2003. Grâce à l'appui précieux de Carlo Buttol, membre du Comité du CCSI, une nouvelle configuration a été adoptée. Clair et très facile à gérer, ce site est simple à alimenter. C'est désormais un rendez-vous incontournable pour retrouver l'un ou l'autre article, consulter les heures d'ouverture du CCSI, prendre connaissance des brèves, etc. De septembre à décembre, soit sur quatre mois, 2969 personnes ont visité notre site. 4841 rubriques ont été consultées (ce qui signifie qu'un internaute ouvre en moyenne 1 à 2 articles par visite!)

Le CCSI dans les médias

A côté de ses propres organes d'information, le Centre de Contact est également présent dans le débat public à travers différents médias. Les outils pédagogiques dont nous disposons sont l'occasion d'apparaître dans des rubriques variées. Ainsi, l'annonce de l'exposition *Destination Sans Papiers* au salon du Livre a été faite dans la rubrique "bande dessinée" du journal *Le Temps*, puisque cette exposition est construite autour de planches de Daniel Ceppi. Autre exemple: une participante au film *Un train qui arrive est aussi un train qui part* s'est exprimée dans l'hebdomadaire *Femina*. Ces relais sont d'autant plus intéressants qu'ils permettent d'atteindre un public diversifié.

Nous sommes également sollicités par les médias pour des articles ou des entretiens sur les questions touchant à la migration: Léman Bleu, journal de Pro Juventute, radio Lac, RSR La Première (Mordicus), Télévision Suisse Romande (Temps Présent), Le Courier, etc.

Regard sur le CCSI

Myriam Gremion et Aurélie Jacquat, étudiantes en psychologie à l'Université de Genève, ont choisi de réaliser leur travail pratique de licence sur le Centre de Contact. C'est ainsi que le CCSI a fait l'objet d'une analyse institutionnelle sous deux angles: historique et fonctionnel.

Chaque permanent-e, ainsi que différents membres du Comité, ont rencontré individuellement les étudiantes. La recherche, de plus de 160 pages, permet de suivre la marche du Centre depuis sa fondation, et met en évidence certaines évolutions, telles que la professionnalisation des permanences et le développement considérable des consultations individuelles. Une tendance qui est au coeur de nos préoccupations, entre le souci d'offrir un conseil de qualité à nos consultant-e-s, et le désir de garder un espace de travail dédié à la réflexion critique et à l'action politique.

Nos partenaires

La liste ci-dessous donne la mesure des très nombreux liens que le CCSI noue dans la société genevoise - administrations, lieux de formation, organisations de défense des migrant-e-s ou ayant des objectifs proches, syndicats, maisons de quartier, associations étrangères, etc.:

■ Bureau de l'Information de la Petite Enfance (BIPE) ■ Bureau de l'Intégration des Étrangers (BIE) ■ Centre de Production Audio Visuelle (CPAV) ■ CIFERN (planning familial) ■ Commission consultative de l'intégration ■ Commission Fédérale des Étrangers (CFE) ■ Commission Fédérale de l'Enfance et de la Jeunesse (CFEJ) ■ Délégation de la Petite Enfance ■ Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE) ■ Département de l'Instruction Publique (DIP) ■ Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) ■ École d'aides familiales ■ École d'infirmières Le Bon Secours ■ Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) ■ Hôpitaux Universitaires de Genève (en particulier le personnel social et médical de la Maternité et de la Pédiatrie) ■ Institut d'Études Sociales (IES) ■ Institut Universitaire d'Études du Développement (IUED) ■ Office Cantonal de l'Assurance Invalidité (OCAI) ■ Office Cantonal de la Population (OCP) ■ Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) ■ Plateforme contre l'exclusion de la Ville de Genève ■ Pro Infirmis ■ Protection de la Jeunesse ■ Service de l'Assurance-Maladie de l'État de Genève (SAM) ■ Service des Classes d'Accueil et d'Insertion (SCAI) ■ Service des classes d'accueil du Cycle d'Orientation ■ Service Médico-Pédagogique (SMP) ■ Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes ■ Service social de la Ville de Genève ■ Unité Mobile de Soins Communautaires, ACOR/SOS-Racisme ■ Appartenances ■ Arcade sages-femmes ■ Aspasia ■ Camarada ■ Caritas ■ CCSI SOS-Racisme Fribourg ■ CSI Valais ■ Collectif de soutien aux Sans-Papiers ■ Collectif des Travailleuses et Travailleurs Sans Statut Légal (CTSSL) ■ Collectif du 14 juin ■ Coordination asile ■ Croix-Rouge genevoise ■ Centre Social Protestant (CSP) Genève ■ CSP-La Fraternité Lausanne ■ Deuxième Observatoire ■ EPER (Entraide Protestante Suisse) ■ EPIC (Équipe de Prévention et d'Intervention Communautaire de l'Hospice Général) ■ Évangile et Travail ■ Festival Filmar en America Latina ■ F-Information ■ Fondation Éducation et Développement ■ Foyer Au coeur des Grottes ■ Halte Femmes Emmaüs ■ Hospice Général ■ J'y vis, j'y vote ■ Kultura ■ La Parfumerie ■ Centre de consultation LAVI (Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions) ■ Colis du coeur ■ Loterie Romande ■ Maison de Quartier des Acacias ■ Maison de Quartier de la Jonction ■ Maison de Quartier des Pâquis ■ Solidarité-forme pour une table ronde sur les Sans-Papiers ■ Pluriels ■ Service Social International ■ Solidarité-Femmes ■ syndicats ■ Théâtre Saint-Gervais ■ Unité Migration de l'Hospice Général ■ Université Ouvrière de Genève (UOG) ■ Université Populaire Albanaise (UPA) ■ Viol-Secours.

A tous ces partenaires, indispensables pour la bonne marche de notre travail, le Centre de Contact adresse un chaleureux merci.

Organisation de l'association

Collaboratrices et collaborateurs

■ Accueil	Catherine Rossi	temps de travail : 50%
■ Permanence Petite enfance, santé et genre	Cristina Freire Heiniger	temps de travail : 25%
■ Permanence École et formation post-obligatoire	Laetitia Carreras	temps de travail : 50%
■ Permanence Assurances sociales	Jean-Pierre Boillat	temps de travail : 65%
■ Permanence Permis de séjour	Catherine Lack	temps de travail : 60%
■ Coordination	Pilar Ayuso	temps de travail : 75%
■ Information et relations extérieures	Jean-Stephan Clerc	temps de travail : 70%
	Marie Houriet	temps de travail : 70% depuis février

Autres

■ Projet vidéo	Juan-José Lozano
■ Collaboratrice temporaire	Michela Johnson
■ Stagiaire	Tania Moya

Collaboratrices et collaborateurs bénévoles

■ Centre de documentation	Amélia Bossard
■ Comptabilité et informatique	William Borel
■ Comptabilité	Henri Stauffer

Organes de l'association

■ Secrétariat (réunion hebdomadaire)	Christiane Perregaux, Présidente Fiore Castiglione Pierre Tuscher
■ Comité	Vito Angelillo, <i>Caritas</i> Nicole Bordier Rafik Bouhadouza Carlo Buttol Eric Dewin Serge Ducrocq Adriana Mastromateo Henri Stauffer Pierre Tuscher Gustave Desarnaulds, <i>Centre Social Protestant</i> François Miéville, <i>Centre Social Protestant</i> José-Antonio Lopez Ruiz, <i>Association des Travailleurs Espagnols Émigrés en Suisse</i>
■ Vérificateurs des comptes	Luis Blanco William Borel Véronique Bouhadouza Von Lanthen Fiore Castiglione Sonia Lou-Buttol Christiane Perregaux Lay Tschiala Florio Togni Nathalie Viret-Seidl Huseyin Bekdik Edouard Galley (vérificateur externe) José-Antonio Lopez Ruiz

Remerciements

Le Centre de Contact tient à remercier toutes celles et tous ceux qui, au cours de l'année, ont participé à ses activités ou les ont soutenues - en particulier Christiane Perregaux, Présidente, ainsi que les membres du Comité du CCSI, les bénévoles et les membres de l'association.

Notre sincère reconnaissance va également à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, et sans qui il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport:

- Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'environnement du Canton de Genève (DIAE)
- Département de l'Instruction Publique du Canton de Genève (DIP)
- Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève
- Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS)
- Pro Infirmis
- Ville de Carouge
- Ville de Lancy
- Commune de Collex-Bossy
- Commune de Collonge Bellerive
- Commune de Choulex
- Commune de Dardagny
- Commune de Jussy
- Commune de Meinier
- Commune de Meyrin
- Commune de Plan-Les-Ouates
- Commune de Troinex
- Communes de Vernier

Rapport du trésorier

Les comptes 2003 du CCSI bouclent avec un excédent de dépenses de Frs 24'888,06.

Le compte «P.P. Report» passe donc d'un solde positif de Frs 40'250,27 à Frs 15'362,21 au 31 décembre 2003.

L'excédent de dépenses de l'exercice provient essentiellement des charges sociales dues à l'augmentation du temps de travail du personnel pour faire face à l'accroissement des consultations et dossiers pris en charge par le centre.

Pour le poste «Achat et entretien de matériel», son augmentation provient principalement du leasing conclu pour l'acquisition d'une nouvelle photocopieuse.

Le poste «Salaires et charges sociales» de cet exercice ne reflète pas complètement la réalité de la masse salariale car le salaire et les charges de la personne assumant la réception et l'accueil nous ont été remboursés par le fonds de chômage de la Ville de Genève, soit Frs 44'272,80.

Cette personne a pu être engagée pour l'exercice 2004 grâce entre autres à l'augmentation de nos subventions pour 2004, ce qui clarifiera la situation.

Un effort tout spécial doit se poursuivre en 2004 pour éviter de diminuer encore le compte de «Pertes et Profits». Des recherches de fonds et une campagne d'adhésion de nouveaux membres doivent être entrepris.

Comptes d'exploitation

2002

2003

Recettes

SUBVENTIONS

ETAT DE GENEVE	200'000.00	200'000.00
VILLE DE GENEVE	126'000.00	126'000.00
COMMUNES	7'300.00	8'750.00
O.F.A.S	77'736.00	78'292.00

TOTAL DES SUBVENTIONS **411'036.00** **413'042.00**

AUTRES RESSOURCES

COTISATIONS COLLECTIVES	2'450.00	3'100.00
COTISATIONS INDIVIDUELLES	12'210.00	12'565.00

TOTAL DES COTISATIONS **14'660.00** **15'665.00**

DONS

DONS 21U LP	4'055.00	12'015.00
DONS AFFECTES	14'600.00	

TOTAL DES DONS **18'655.00** **12'015.00**

RECETTES DIVERSES

DIVERS	820.00	1'088.45
COURS D'APPUI		50.00
INTERETS	475.81	240.70
VENTE DE LIVRES ET VIDEOS	2'276.40	3'224.00

TOTAL RECETTES DIVERSES **3'572.21** **4'603.15**

TOTAL DES RECETTES 447'923.21 445'325.15

Comptes d'exploitation

2002**2003**

Dépenses

SALAIRES	305'919.50	333'092.40
PERFECTIONNEMENT	716.60	475.00
FRAIS GESTION SALAIRES	2'263.80	2'310.40
STAGES/MANDATS JURIDIQUES		3'185.00
TOTAL SALAIRES	308'899.90	339'062.80
CHARGES SOCIALES		
AVS-CHOMAGE	20'266.95	20'818.60
LAA	2'091.60	3'721.10
ALLOCATIONS FAMILIALES	5'775.35	5'430.70
FONDATION DE PREVOYANCE	25'214.90	30'374.00
ASSURANCE MATERNITE	1'386.75	1'085.65
INDEMNITES JOURNALIERES	2'318.00	3'400.75
TOTAL DES CHARGES SOCIALES	57'053.55	64'830.80
FRAIS GENERAUX		
SUPPORT INFORMATIQUE EXTERNE	7'680.00	7'200.00
ELECTRICITE	2'452.10	3'294.30
TELEPHONE ET COMMUNICATION	12'530.40	8'954.85
ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL	4'601.10	8'373.95
MATERIEL FOURN. NETTOYAGE	53.00	846.50
PORTS ET TAXES	5'808.92	5'989.79
PHOTOCOPIES	7'288.90	4'755.70
FOURNITURES DE BUREAU	2'550.50	1'411.75
ABONNEMENTS	1'216.50	2'225.62
ACHAT DE DOCUMENTATION	1'290.50	1'927.30
PUBLICITE ET IMPRIMES	5'877.79	4'783.30
JOURNAL CARREFOUR	2'500.00	2'500.00
FRAIS JURIDIQUES	-	-
ACTIONS DIVERSES	10'479.60	1'252.85
ASSURANCES	662.40	496.10
COTISATIONS	670.00	595.00
FRAIS DE DEPLACEMENT	423.80	463.90
DIVERS	2'637.23	1'850.60
PUBLICATION HV HP	16'854.00	361.80
PROJET VIDEO		9'036.30
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	85'576.74	66'319.61
TOTAL DES DEPENSES	451'530.19	470'213.21
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3'606.98	-24'888.06

Bilan

2002**2003**

Comptes d'actifs

DISPONIBLES

CAISSE	1'304.15	153.55	
C.G.P	28'324.41	28'759.09	
BANQUE B.C.G	6'182.47	6'191.62	
BANQUE COOP	156'278.40	111'319.70	
TOTAL LIQUIDITES	192'089.43	146'423.96	

COMPTES COURANTS

COMPTE COURANT CONSULTANTS			200.00
COMPTE COURANT			0
SOLDES COMPTES COURANTS			200.00

DEBITEURS

VILLE DE GENEVE		0.00	
COLLECTIF SANS-PAPIERS			86.00
DEBITEURS DIVERS		118.00	

ACTIFS TRANSITOIRES

ACTIFS TRANSITOIRES	3'130.70	12'029.70	
IMPOTS ANTICIPES	166.54	289.00	
TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES	3'297.24	12'350.70	

TOTAL DES ACTIFS**195'386.67** **158'574.66**

Comptes de passif

PASSIFS TRANSITOIRES

PASSIFS TRANSITOIRES	34'136.40		22'212.45
AVOIR POUR ASSOCIATIONS TIERS			
TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES	34'136.40		22'212.45

RESERVES

AVANCES SUR SALAIRES	110'000.00		110'000.00
FONDS RECHERCHE FORM. PROF.	11'000.00		11'000.00
TOTAL RESERVE	121'000.00		121'000.00

P.P.

P.P. DE L'EXERCICE	3606.98	24'888.06	
P.P.REPORT	43'857.25		40'250.27
TOTAL P.P.	40'250.27		15'362.21

TOTAL DES PASSIFS**195'386.67** **158'574.66**